

A mon avis, oui et même à deux titres. Tout d'abord, je trouve qu'on a fait outrage au Parlement en créant un comité composé exclusivement de députés d'un seul parti de la Chambre. En deuxième lieu, je pense que quelque chose ne va pas si le gouvernement peut affecter des fonds, qu'il s'agisse de \$9,000, de \$9 ou de centaines de milliers de dollars, à une activité qui n'est pas normalement financée de cette façon.

● (1250)

Je souligne que les dispositions du Règlement sont exhaustives pour ce qui est de la mise sur pied des comités. C'est l'article 65 du Règlement qui s'applique principalement à ces cas et on y trouve, naturellement, des dispositions qui portent sur la nomination de ces comités, en prévoyant tout d'abord l'existence d'un comité de sélection. Ce comité de sélection s'efforce d'établir un juste équilibre entre les membres des comités permanents. Dans ce cas, on n'avait absolument rien à voir avec ce comité conservateur.

Je signale également que les comités permanents obtiennent certains pouvoirs, entre autres celui de convoquer des personnes, de demander des documents et des dossiers, et de faire imprimer leurs rapports. Autrement dit, si un comité permanent affecte des fonds à l'impression de son rapport, c'est qu'il y est autorisé. Cependant, même un comité permanent ne peut se déplacer et ne peut recevoir de fonds pour les frais de voyage, de séjour et autres à moins d'obtenir une autorisation spéciale. Pourtant, dans le cas qui nous intéresse, le comité n'a pas été mis sur pied conformément à l'article 65 du Règlement, mais il a cependant imprimé les résultats de ses travaux, il s'est déplacé, et tout cela a été payé.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que cette question est aussi grave qu'ont voulu le démontrer le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) l'autre jour et le député de York-Melville (M. Nystrom) aujourd'hui.

Nous savons qu'il y a d'autres comités de ce genre. Le député de Moose-Jaw (M. Neil) préside lui-même l'un d'entre eux. Il constitue peut-être un comité d'une personne qui étudie les embranchements de voies ferrées de la même façon. Comme je l'ai déjà dit, les dispositions qui s'appliquent à la structure des comités sont très claires. Aucun comité spécial ne peut être formé sans motion spéciale, et aucun comité, permanent ou autre, ne peut se déplacer ou dépenser des fonds sans en avoir l'autorisation.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski), pour qui j'ai beaucoup de sympathie et de respect, a répondu très franchement qu'il croit qu'il y a un décret du conseil. J'apprécie une telle franchise, mais il se trouve à nous dire que le gouvernement ne s'est pas conformé à la façon habituelle d'établir un comité et de lui affecter des fonds; le comité étant composé uniquement de députés du gouvernement, ce dernier a procédé par décret du conseil plutôt que selon le Règlement.

J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que nos arguments et le fait que vous ayez vous-même souligné le sérieux de la question amèneront le gouvernement à reconsidérer sa décision et à abandonner entièrement cette façon de faire. Le gouvernement peut vous éviter d'avoir à rendre une décision à ce sujet. Comme quelqu'un dernière mois le suggère, le parti conserva-

teur devrait rembourser l'argent dépensé pour ce groupe d'étude.

Dans cette chambre, tous les caucus établissent des comités. Nous avons des comités. Deux de nos députés, celui de Saskatoon-Est (M. Ogle) et mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), forment un comité s'occupant des questions sociales et de la santé. Pour accomplir le travail dont les a chargés le caucus, ils doivent voyager. Ils sont maintenant dans la région de l'Atlantique. Ils peuvent voyager dans une certaine mesure en se servant des privilèges de voyage dont jouissent les députés, mais ils ne reçoivent pas d'argent pour l'hôtel et les repas. Quand ils rédigeront leur rapport après leur retour, personne du côté du gouvernement ne va le faire imprimer.

Mais ce rapport-ci l'a été. C'est un document qui a l'air très officiel, qui porte l'emblème de la feuille d'érable et qui est publié au nom du gouvernement du Canada par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il a aussi été traduit. Il ne nous viendrait jamais à l'esprit de demander au gouvernement d'appuyer ou de financer notre comité de deux membres, dont je viens de parler. Ils travaillent à la demande du caucus et assument eux-mêmes leurs frais, à l'exception du fait qu'ils peuvent voyager, comme tout autre député, en épuisant une partie de leurs privilèges pour les voyages en avion. Ils ne font appel ni au personnel du gouvernement, ni aux services de traduction; pourtant, c'est ce qui s'est produit dans le cas de ces ministériels.

Je le répète, je comprends que le ministre des Transports cherche des moyens de résoudre le problème. Je conviens avec lui que le rapport en question renferme sûrement d'excellentes idées. Là n'est pas la question, pas plus que lorsque mon excellent ami a voulu prétendre qu'il s'agit là d'une activité partisane. Nous avons d'ailleurs écarté entièrement cet aspect de la discussion. Ce dont il est question, c'est de l'établissement et de la formation d'un comité que l'article 65 du Règlement n'a pas du tout prévus. Le gouvernement a passé outre et trouvé le moyen de fournir de l'argent au comité en adoptant un décret du conseil.

Si j'insiste tant sur cet aspect de la procédure ou du Règlement, ce n'est pas tant pour vous demander de trancher la question, monsieur l'Orateur, mais pour demander au premier ministre (M. Clark) et au président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) de reconsidérer toute cette affaire. Ils devraient pouvoir en discuter aujourd'hui étant donné qu'ils sont au courant depuis longtemps. Nous ne les prenons pas par surprise. Le député de Glengarry-Prescott-Russell a soulevé cette question il y a quelque temps, et mon honorable ami le député de Yorkton-Melville a fait inscrire au *Feuilleton* une question à ce sujet le 7 novembre dernier.

Je remercie le ministre des Transports de nous avoir répondu franchement, mais sous quatre postes différents, on a effectué des paiements totalisant 9,000 dollars. Il y a belle lurette que le gouvernement est au courant. Il a tardé à trancher cette question pour permettre au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'y participer, ceci montre à quel point la procédure de la Chambre à l'égard des comités est aberrante.